

# **FIDUCIAL REAL ESTATE**

Société Anonyme au capital de 25 000 000 €

Siège social : 41 Rue du capitaine GUYNEMER - 92925 LA DEFENSE CEDEX

R.C.S : NANTERRE N° 955 510 599

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels**

---

**Exercice clos le 30 Septembre 2022**

**Cabinet ESCOFFIER**  
40 rue Laure Diebold  
69009 LYON

**Cabinet BOREL et ASSOCIES**  
Immeuble ODIN- 17 rue Louis Guérin  
69626 VILLEURBANNE CEDEX

Membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON - RIOM

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

## Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2022

A l'assemblée générale de la société FIDUCIAL REAL ESTATE,

### 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIDUCIAL REAL ESTATE relatifs à l'exercice clos le **30 Septembre 2022**, établis en milliers d'euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) N°537/2014.

### 3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ***Titres de participations***

**Risques identifiés**

Les titres de participations détenus par votre société et figurant dans les comptes annuels clos au 30 Septembre 2022 s'élèvent à 17 816 K€.

A leur date d'entrée, les titres de participations sont comptabilisés au coût d'acquisition. Le cas échéant, ils sont dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans la note « 4.3.2 - Règles et méthodes comptables » de l'annexe comptable, « la valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres, en tenant compte des plus ou moins-values latentes éventuelles des éléments incorporels et corporels, ainsi que des perspectives de résultats de la société concernée ».

L'estimation de cette valeur d'utilité des titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Ces éléments peuvent correspondre à des éléments historiques tels que les capitaux propres ou à des perspectives de résultats.

L'environnement économique dans lequel évoluent certaines filiales, peut entraîner une dégradation de leurs résultats. Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des produits financiers attachés, constituait un point clé d'audit.

**Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été fournies, nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nos travaux ont notamment consisté à vérifier, que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et que les ajustements éventuels opérés au titre des plus ou moins-values latentes, sont fondés sur une documentation probante.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participations, nos travaux ont également consisté à valider la comptabilisation des produits financiers attachés.

Nous avons contrôlé que les notes « 4.3.2 - Règles et méthodes comptables » et « 4.4 Note 9 - Informations sur les filiales et participations », dispensaient une information financière appropriée dans l'annexe comptable.

- ***Avances en comptes courants***

**Risques identifiés**

Les avances en comptes courants réalisées par votre société à ses filiales sont très significatives.

Comme indiqué dans la note « 4.3.2 - Règles et méthodes comptables » de l'annexe comptable, « les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction du risque de non recouvrabilité ».

Compte tenu des montants très significatifs des avances en comptes courants consenties par votre société, nous avons considéré que leur évaluation était un point clé d'audit.

### **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Nous avons notamment validé les réciprocity des avances en comptes courants réalisées par votre société ainsi que les rémunérations servies à ce titre au cours de l'exercice.

Nous avons également apprécié le caractère recouvrable de ces avances faites au profit de chaque entité. Nous avons contrôlé que les notes « 4.3.2 - Règles et méthodes comptables », et « 4.4 Note 8 - Eléments relevant de plusieurs postes de bilan », dispensaient une information financière appropriée dans l'annexe comptable.

#### **4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

#### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L.22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

#### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **5. AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES**

- ***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du conseil d'administration.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

- ***Désignation des Commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société **FIDUCIAL REAL ESTATE** par l'assemblée générale du 30 Mai 1994 pour le Cabinet **BOREL ET ASSOCIES** ainsi que pour le Cabinet **ESCOFFIER**.

Au 30 Septembre 2022, le Cabinet **BOREL ET ASSOCIES** et le Cabinet **ESCOFFIER** étaient dans la 29<sup>ème</sup> année de leur mission sans interruption. Les titres de la société étaient déjà admis aux négociations sur un marché réglementé lors de leurs prises de fonctions.

## **6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

## **7. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

### **• Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **• Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

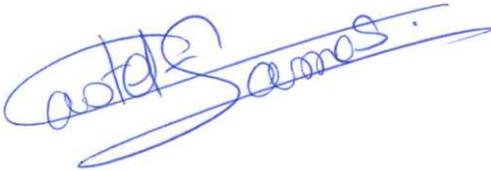
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) N°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 31 Janvier 2023

**Les Commissaires aux Comptes inscrits**

**Cabinet ESCOFFIER**



**Sylvie CASTEL-SAMES**

**Cabinet BOREL et ASSOCIES**



**Olivier DURAND**

## 4-1 : Bilan (en Milliers d'euros)

ACTIF	Notes	30.09.2022			30.09.2021
		Montant brut	Amort. et provisions	Montant net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>		-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>		-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>		-	-	-	-
Autres participations	1	17 816	-	17 816	17 816
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Autres immobilisations financières	1	6	-	6	6
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>17 822</b>	<b>-</b>	<b>17 822</b>	<b>17 822</b>
Autres créances	2	69 968	-	69 968	74 754
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3	12 069	-	12 069	12 687
Charges constatées d'avance	4	21	-	21	20
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>82 058</b>		<b>82 058</b>	<b>87 461</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>99 880</b>		<b>99 880</b>	<b>105 283</b>

PASSIF	Notes	30.09.2022	30.09.2021
Capital social	5	25 000	25 000
Primes d'émission			
Réserve légale		2 500	2 500
Autres réserves			
Report à nouveau		28 148	34 170
Résultat		8 399	13
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>64 047</b>	<b>61 683</b>
Provisions pour risques et charges		211	211
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>211</b>	<b>211</b>
Dettes financières diverses		-	-
Concours bancaires courants	2	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2	102	127
Dettes fiscales et sociales		-	-
Autres dettes	2	35 520	43 261
<b>DETTES</b>		<b>35 622</b>	<b>43 389</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>99 880</b>	<b>105 283</b>

## 4-2 : Compte de résultat (en Milliers d'euros)

(En milliers d'€uros)	Notes	30.09.2022	30.09.2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		-	-
Autres achats et charges externes		275	321
Impôts, taxes et versements assimilés		2	1
Dotation d'exploitation		-	-
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>277</b>	<b>322</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-277</b>	<b>-322</b>
Produits financiers de participations		8 515	10
Autres intérêts et produits assimilés		265	402
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>6</b>	<b>8 780</b>	<b>412</b>
Intérêts et charges assimilées		106	178
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>6</b>	<b>106</b>	<b>178</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>6</b>	<b>8 674</b>	<b>234</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		<b>8 397</b>	<b>-88</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2	-
Produits exceptionnels sur opérations de capital		-	2
Reprises Provisions dépréciation		-	100
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>102</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de capital		-	-
Dotations exceptionnelles aux amort., dépréciations et prov.		-	-
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>102</b>
Impôt sur les bénéfices	11	-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>8 399</b>	<b>13</b>

### 4.3.1 - Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

### 4.3.2 - Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### • Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

##### **Titres de participations :**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Elle est éventuellement complétée par une provision pour risque dans le cas où la valeur d'inventaire serait négative.

La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres, en tenant compte des plus ou moins-values latentes éventuelles des éléments incorporels et corporels, et des perspectives de résultats de la société concernée.

##### **Créances :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction du risque de non recouvrabilité.

##### **Valeurs mobilières de placement :**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## 4-4 : Notes explicatives sur les états financiers (en Milliers d'euros)

### Note 1 - Immobilisations financières

Valeurs brutes	30.09.2021	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	30.09.2022
Participations	17 816	-	-	-	17 816
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Autres immob. financières	6	-	-	-	6
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>17 822</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 822</b>
Dépréciations cumulées	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>17 822</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 822</b>

### Note 2 - Échéance des créances et des dettes

État des créances	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6	-	6
Autres créances clients	-	-	-
Créances fiscales et sociales	6	6	-
Autres créances	69 962	69 962	-
Charges constatées d'avance	21	21	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>69 995</b>	<b>69 989</b>	<b>6</b>

État des dettes	Montant brut	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	102	102	-	-
Dettes fiscales	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	35 520	35 520	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>35 622</b>	<b>35 622</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Note 3 - Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie active s'élève à 12 069 K€ dont 29 K€ de disponibilités et 12 040 K€ de comptes à terme. La société ne détient aucun placement représentant un risque en capital.

### Note 4 - Produits à recevoir, charges à payer et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	Factures à recevoir	Avoir à recevoir	Charges constatées d'avance	Charges à payer	Produits à recevoir
Honoraires	90	-	16	-	-
Publications, annonces et insertions	5	-	3	-	-
Frais bancaires	4	-	-	-	-
Impôts et taxes	-	-	-	-	6
Cotisations	-	-	2	-	-
Intérêts et charges financières assimilées	-	-	-	-	-
Produits financiers	-	-	-	-	146
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>152</b>

### Note 5 - Capital

Au 30 septembre 2022, le capital social est de 25 000 000 €. Il est divisé en 2 414 000 actions ordinaires de même catégorie, entièrement libérées, émises au pair.

### Note 6 - Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 8 674 K€. Il est principalement composé des produits financiers des participations.

### Note 7 - Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	30.09.2022	30.09.2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2	
Produits exceptionnels sur opérations de capital		2
Reprises Provisions dépréciation		100
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2</b>	<b>102</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>2</b>	<b>102</b>

### Note 8 - Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Postes	Montant concernant les entreprises liées (en K€)
Participations	17 816
Autres titres immobilisés	-
Autres immobilisations financières	6
Autres créances	69 962
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1
Dettes sur immobilisations	-
Autres dettes	35 520
Produits de participations	8 515
Autres produits financiers	187
Charges financières	106

### Note 9 - Informations sur les filiales et participations (En euros)

Sociétés détenues	Capital	Capitaux propres	Quote-part détenue	Valeur comptable	Résultat exercice	C.A. H.T. exercice
Filiales à plus de 50 %						
ESCURIAL S.A.S	16 500 000	71 894 292	100 %	16 649 475	13 012 079	1 777 629
IMMOICIAL S.A.S	100 000	3 253 507	100 %	100 000	2 547 444	1 790 843
FIDUCIAL ASSET MANAGEMENT S.A.S	1 000 000	17 735 982	100 %	1 000 000	5 868 117	-

## 4-5 : Autres informations

### **Note 10 - Effectif**

La Société FIDUCIAL REAL ESTATE n'emploie aucun salarié.

### **Note 11 - Intégration fiscale**

La société FIDUCIAL REAL ESTATE bénéficie du régime d'intégration fiscale.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt ou le cas échéant l'économie d'impôt (déficits fiscaux reportables, ...) résultant de ce régime incombe à la société tête de Groupe d'intégration.

Aucun impôt, autre qu'un forfait de 50€, ne figure donc dans les états financiers au 30.09.2022.

### **Note 12 - Engagements financiers**

(En milliers d'euros)	30.09.2022	30.09.2021
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		
Avals, cautions	121 685	126 275

### **Note 13 - Evènements postérieurs à la clôture**

Néant.

## 4-6 : Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices (chiffres en euros)

Date d'arrêté Durée de l'exercice	30.09.2022 12 mois	30.09.2021 12 mois	30.09.2020 12 mois	30.09.2019 12 mois	30.09.2018 12 mois
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	2 414 000	2 414 000	2 414 000	2 414 000	2 414 000
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion obligatoire	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	-	-	-	-	-
<b>OPÉRATIONS et RÉSULTATS</b>					
Chiffre d'affaires H.T.	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts, participation, dotations amort. et provisions	8 399 053	-86 613	4 151 277	8 535 961	8 576 246
Impôts sur les bénéfices	50	25	-	25	-530
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Dotations amort. et provisions	-	100 000	338 572	-	-
Résultat net	8 399 003	13 362	4 489 848	8 535 936	8 576 776
Résultat distribué	6 638 500 <sup>(1)</sup>	6 035 000	-	-	4 586 600
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation, avant dotations amort. et provisions	3,48	-0,04	1,72	3,54	3,55
Résultat après impôts, participation, dotations amort. et provisions	3,48	0,01	1,86	3,54	3,55
Dividende attribué	2,75 <sup>(1)</sup>	2,50	-	-	1,90
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	-	-	-	-	-
Masse salariale	-	-	-	-	-
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité soc., œuvres sociales, ..)	-	-	-	-	-

(1) Montant proposé à l'A.G.O.